



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85  
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 68  
Nombre de procurations : 16

### Membres présents :

|                                       |                                    |                                |
|---------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| Monsieur François REBSAMEN            | Monsieur Laurent GOBET             | Monsieur Lionel SANCHEZ        |
| Madame Nathalie KOENDERS              | Madame Karine HUON-SAVINA          | Madame Brigitte POPARD         |
| Monsieur Thierry FALCONNET            | Monsieur Léo LACHAMBRE             | Madame Aziza AGLAGAL           |
| Madame Céline TONOT                   | Madame Dominique MARTIN-GENDRE     | Monsieur Philippe NEYRAUD      |
| Madame Isabelle PASTEUR               | Madame Catherine MINAUX            | Madame Bénédicte PERSON-PICARD |
| Monsieur Frédéric GOULIER             | Monsieur Jean-Michel VERPILLOT     | Madame Isabelle BARDIN         |
| Madame Catherine PETITJEAN            | Monsieur Christian DUCHANGE        | Madame Nathalie BERTILLON      |
| Monsieur Guillaume RUET               | Madame Ludmila MONTEIRO            | Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
| Monsieur Antoine HOAREAU              | Monsieur Franck LEHENOFF           | Madame Brigitte CHAVANCE       |
| Monsieur François DESEILLE            | Madame Isabelle PIERREY-ROUGET     | Madame Valérie GRANDET         |
| Monsieur Philippe LEMANCEAU           | Monsieur Marien LOVICH             | Monsieur Jean-Marc BOURGEON    |
| Madame Monique BAYARD                 | Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL    | Madame Catherine PAGEAUX       |
| Monsieur Benoît BORDAT                | Monsieur Maël SZABELSKI            | Monsieur Didier RELOT          |
| Madame Lydie PFANDER-MENY             | Monsieur Stéphane CHEVALIER        | Monsieur Ludovic GAFFET        |
| Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN | Monsieur Jean-Philippe MOREL       | Monsieur Alexandre HEDDAR      |
| Monsieur Patrice CHATEAU              | Monsieur Emmanuel BICHOT           | Monsieur Moulay JELLAL         |
| Monsieur Nicolas SCHOUTITH            | Monsieur Axel SIBERT               | Monsieur Sébastien KENCKER     |
| Monsieur François SARRON-PILLOT       | Madame Sandra GAUDILLIERE          | Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA  |
| Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM          | Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE | Monsieur Adrien GUENE          |
| Monsieur Christophe AVENA             | Madame Sabine BAILLOT              | Madame Noëlle CAMBILLARD       |
| Madame Nadjoua BELHADEF               | Monsieur Thierry COUDERT           | Monsieur Jean-Marie BENEY      |
| Monsieur Hamid EL HASSOUNI            | Madame Mélanie FORTIER             | Madame Manuella SCHAEFFER      |
|                                       | Monsieur Régis PETITBOULANGER      | Monsieur Fabian RUINET         |

### Membres absents :

|                          |                                                                             |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| Monsieur Patrick CHAPUIS | Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE         |
|                          | Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU                 |
|                          | Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI                   |
|                          | Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT                   |
|                          | Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS                  |
|                          | Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY               |
|                          | Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI                |
|                          | Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF                     |
|                          | Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM             |
|                          | Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT                   |
|                          | Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET             |
|                          | Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD          |
|                          | Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET |
|                          | Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT                       |
|                          | Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER                     |
|                          | Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT                        |

---

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Contrat de Relance et de Transition Écologique pour le territoire de Dijon métropole – Avenant n°4 – Approbation – Autorisation de signature**

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) à conclure avec l'État, avec pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle, numérique et économique du territoire métropolitain.

Ce document contractuel a été signé le 7 avril 2022 par le Président de Dijon métropole et par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or et a permis aux acteurs du territoire métropolitain de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans l'une des trois orientations stratégiques suivantes : transition écologique et énergétique ; cohésion et solidarité ; culture, sport et patrimoine.

Il prévoyait, dans son article premier, une évolution, par voie d'avenant, une fois que Dijon métropole aurait adopté son nouveau projet de territoire.

Ce dernier ayant été approuvé par le Conseil métropolitain de Dijon métropole du 23 mars 2023, cette assemblée délibérante a approuvé, lors de sa session du 22 juin 2023, l'avenant n°1 qui enrichissait le contenu du contrat initial en rappelant les trois orientations transversales qui renforcent l'équilibre et la solidité du territoire métropolitain pour l'avenir – la Métropole ancrée dans son territoire, la Métropole des transitions, la Métropole de la proximité – et qui sont déclinées en sept axes, et en listant les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2023 de subventions de l'État, soit au titre de la DSIL, soit à celui de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), soit enfin à celui du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé Fonds vert.

Par délibération du 28 mars 2024, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé l'avenant n°2 du CRTE qui listait les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2024 des trois cofinancements de l'État ci-dessus mentionnés, mais également de celui du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), soit en complément de financements prévus dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027, soit pour soutenir des projets s'inscrivant dans les objectifs du projet métropolitain.

Ce second avenant , signé le 17 mai 2024 a également permis de mettre à jour l'article 4.2 du CRTE initial intitulé « des projets en maturation, qui devraient s'inscrire dans le futur projet métropolitain et qui seront réalisés entre 2023 et 2026 », afin de mettre à jour la liste des projets qui y figuraient.

Par délibération du 27 mars 2025, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé l'avenant n°3 du CRTE qui listait les projets de Dijon métropole, de ses communes membres et de la SPLAAD, susceptibles de bénéficier en 2025 de cofinancements de l'État au titre de la DSIL, de la DETR, et/ou du Fonds vert, mais également du FNADT.

Ce troisième avenant a été signé le 8 avril 2025.

Il convient désormais d'apporter un avenant n°4 au CRTE afin de lister les projets de Dijon métropole, de ses communes membres et de la SPLAAD, susceptibles de bénéficier en 2026 de ces mêmes cofinancements de l'État.

Il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°4 ci-joint.

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°4 à apporter au Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) pour le territoire de Dijon métropole, signé le 7 avril 2022, annexé à la présente délibération ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec la Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfète de la Côte d'Or, représentant l'État, l'avenant n°4 à apporter au CRTE pour le territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

|         |                        |                        |
|---------|------------------------|------------------------|
| SCRUTIN | POUR : 84              | ABSTENTION : 0         |
|         | CONTRE : 0             | NE SE PRONONCE PAS : 0 |
|         | DONT 16 PROCURATION(S) |                        |